



Paieement de la prime du 13ème mois au prorata

Par **martine59**, le **02/04/2008** à **20:12**

J AI ETE LICENCIE POUR RAISON ECONOMIQUE ET L EXPERT COMPTABLE DE LA SOCIETE DANS LAQUELLE JE TRAVAILLAIS M A ETABLI UNE FICHE DE PAIE AVEC SOLDE DE TOUT COMPTE EN INCLUANT LE 13 EME MOIS DU POUR 2006 ET LE PRORATA DU POUR 2007 (licenciement en date du 8/06/2007) le syndic ne pouvant rien me régler a fait appel à l' UNEDIC qui m'a versé ce solde en plusieurs fois mais en refusant de me régler le prorata de ce 13ème mois En effet cette prime ne figurait pas dans mon contrat de travail mais elle était d usage car tout le personnel en profitait . L'unedic me demande pour me régler d'en apporter la preuve de l'usage . Que puis je leur donner comme preuve ?ncette prime n'était pas indiquée dans mon contrat de travail et n'est pas dans la collection collective du bois . Je leur ai transmises mes fiches de paies précédentes des autres années stipulant cette prime mais rien n y fait rnl'unedic demande la preuve de l'usage . Le syndic me conseille d'aller meme aux prud hommes . Qu'en pensez vous ? Je pensais aussi que le syndic se substituant à mon employeur et étant d'accord avec cette fiche de paie faite par l expert comptable pourrait avoir un appui sur l unedic mais il ne sert que d'intermediaire . Puis je supposer que le syndic peut me régler en lieu et place de l'unedic ? je suis dans une impasse totale . Merci de votre aide .